



**APPEL À CANDIDATURES
POUR LE RENOUELEMENT DES MEMBRES NOMMÉS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGOULÊME
POUR LE MANDAT 2026-2032**

Contexte légal

A l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, conformément aux articles L. 123-6 et R. 123-11 du Code de l'action sociale et des familles, le Centre communal d'action sociale d'Angoulême doit procéder au renouvellement des membres de son conseil d'administration nommés par le Maire. Les organismes et associations sont donc appelés à faire acte de candidature.

Associations concernées

Parmi les membres nommés doivent figurer :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Conditions de candidature

Seules les associations peuvent candidater, à condition de respecter les critères suivants :

- actions sociales dans la commune
- non-membre du Conseil municipal
- non-fournisseur du CCAS
- la liste fournie doit contenir au moins trois noms sauf impossibilité.

Modalités de dépôt

Les candidatures devront être adressées à Monsieur le Maire, Xavier BONNEFONT, Mairie, 1 place de l'hôtel de ville 16000 Angoulême, soit par dépôt contre récépissé directement en mairie, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, **au plus tard le 21 avril 2026.**

Le Maire,

Xavier BONNEFONT

